

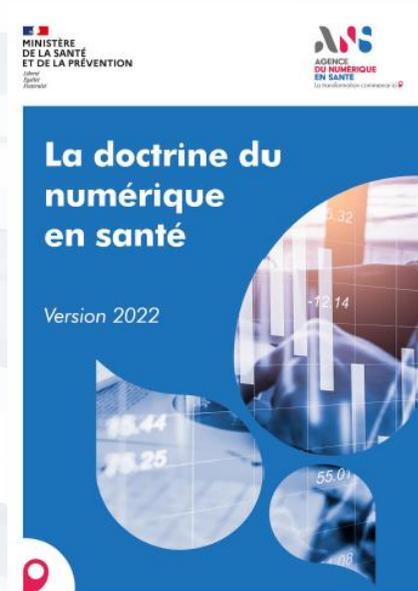
WEBINAIRE • MERCREDI 16 NOVEMBRE • 14H à 15H

Doctrine du numérique en santé V2022

Anne LORIN

Responsable de mission

ANS



Bonnes pratiques



1. Communiquer via Livestorm

- Tout au long de la présentation, vos micros et caméras sont coupés : le chat permettra de dialoguer et de poser les questions.

2. Revoir le webinaire et le support de présentation

- Ce webinaire est enregistré.
- Il sera mis en ligne prochainement sur le portail industriels de l'ANS avec le support de présentation
<https://industriels.esante.gouv.fr/journees-nationales-des-industriels>
- Indiquez votre email dans les commentaires si vous souhaitez recevoir le support de présentation dès la fin du webinaire.

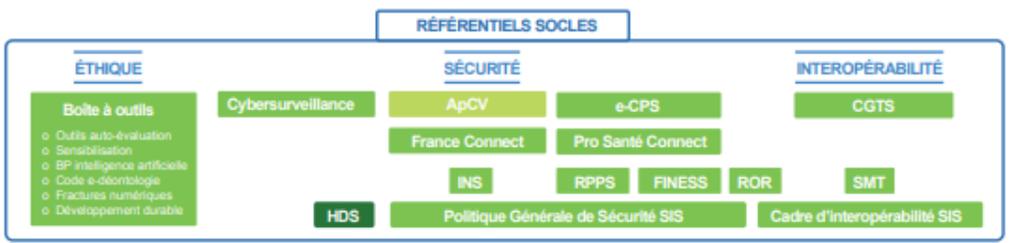
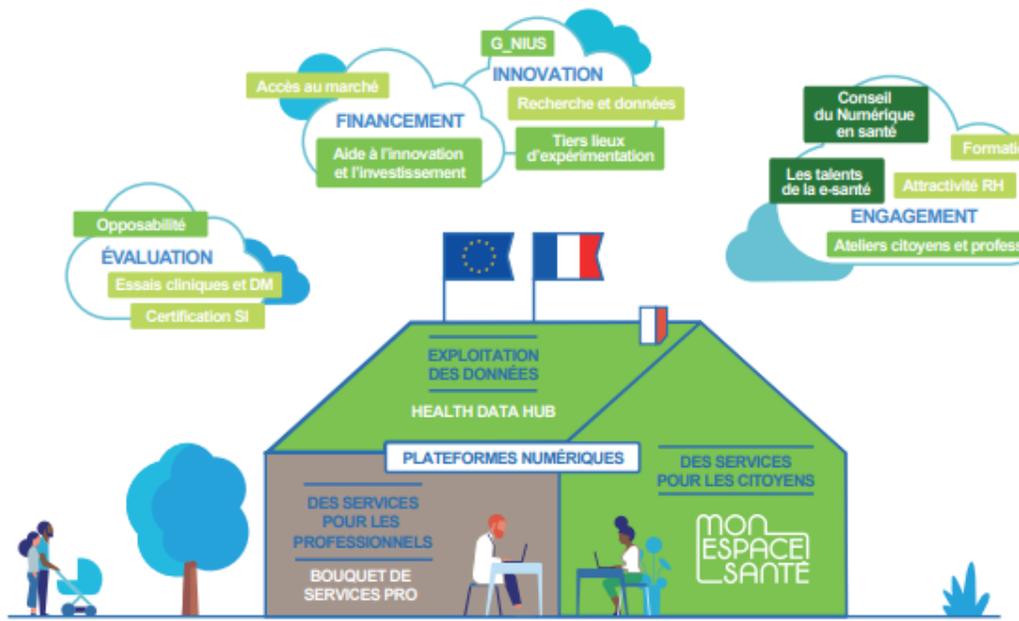
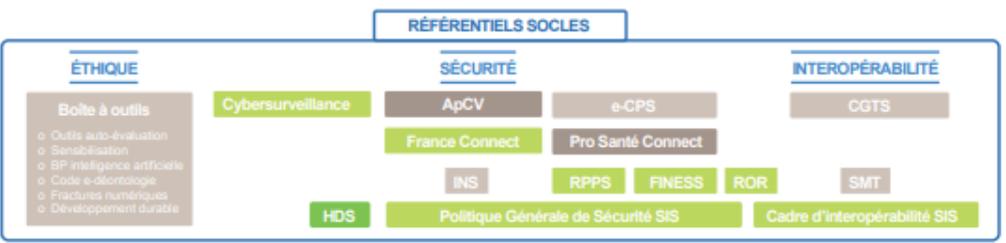
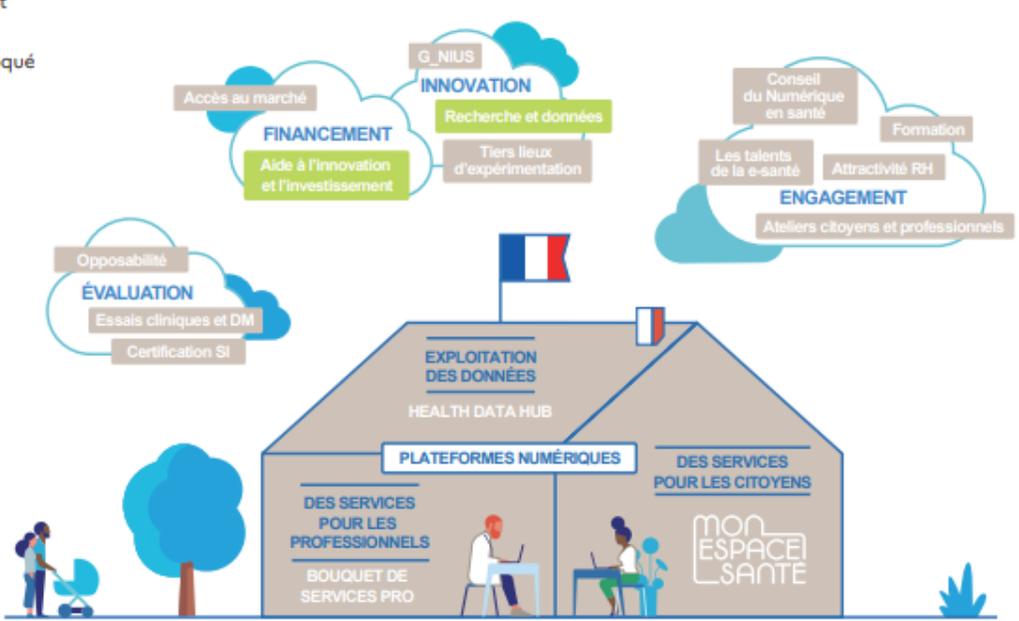
Ordre du jour

1. Une version 2022 retravaillée sur le fond et la forme
2. Focus sur quelques sujets
3. Pour aller plus loin

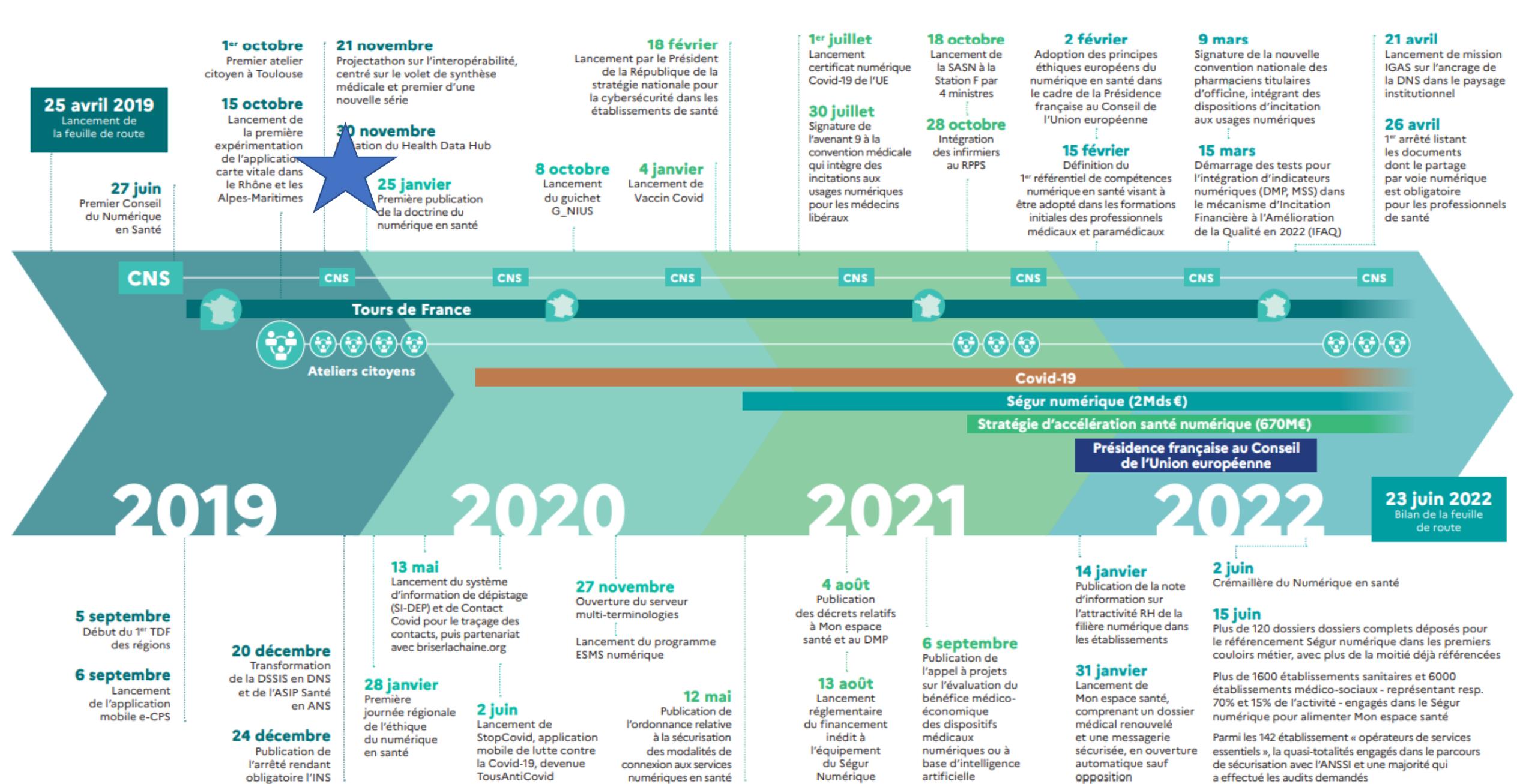
1. Une version 2022 retravaillée sur le fond et la forme



- Inexistant
- Naissant et/ou bloqué
- Entamé
- Avancé
- Abouti*



* Les évolutions d'un produit numérique n'ont pas de fin. Mais à ce stade, on peut considérer qu'elles ne sont plus significatives.



Comprendre la doctrine

Quels sont les contributeurs à la doctrine ?



+20

Rédacteurs



A qui est-elle destinée ?

Elle s'adresse ...

... aux **porteurs des services numériques** de santé, ...

... qu'ils en assurent la **maîtrise d'ouvrage** (groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé, établissements de santé...) et/ou ...

... la **maîtrise d'œuvre** (éditeurs de solutions, intégrateurs...) et ...

... les **usagers** de ces services numériques (professionnels de santé et du médico-social ou usagers des services numériques de santé au sens large).

Questionnaire auprès de l'écosystème V2022

Ce questionnaire a été diffusé pour la première fois pendant Santexpo (mai 2022). Il vient remplacer les webinaires des années précédentes, qui avaient vocation à faire une "Ecoute de l'écosystème" : identifier les besoins du terrain, les points d'incompréhension sur les différents chapitres ...

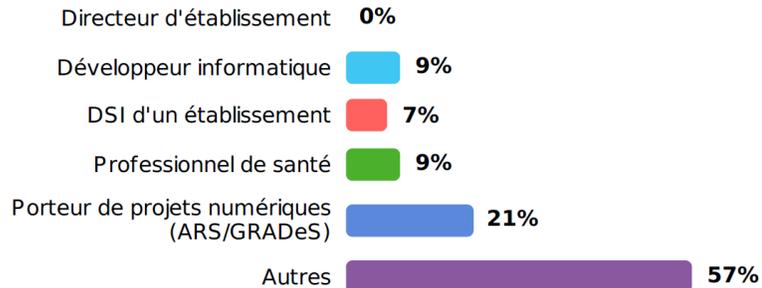
Le questionnaire en quelques mots :

9 questions pour mieux comprendre :

- ★ Les besoins des lecteurs de la doctrine
- ★ L'usage fait de la doctrine : transmission dans les régions, au sein des équipes projets ...
- ★ Les attendus pour cette nouvelle version
- ★ Les éléments à ajouter, qui peuvent être manquants aujourd'hui

Nombre de répondants : 67

Bilan du questionnaire auprès de l'écosystème V2022



“Nous sommes dans la phase de développement de notre outil numérique et nous nous en servons”

“OUI et NON. J'utilise la doctrine pour embarquer des travaux d'intégration à l'écosystème et notamment plateformes e-parcours et autres outils industriels. La connaissance de la doctrine est globalement bonne mais la volonté des acteurs pour la mettre en oeuvre n'est pas à maturité, loin de là.”

“Oui, guides pratiques pour accompagner nos clients dans la mise en oeuvre de leurs smsi de santé”

“Pas pour moi directement mais pour nos Product Owner oui”

“Oui au quotidien pour resituer les plateformes de santé et services socles”

“Oui, globalement, pour mettre en perspective les exigences motivées par le SEGUR par exemple. Je l'ai utilisé pour sensibiliser les collaborateurs (direction, commerciaux) à la stratégie du gouvernement. Il était cependant un peu difficile d'accès, même à travers les synthèses. Cependant cela aussi joué son rôle pour illustrer un peu la complexité du sujet et le besoin de s'y adapter.”

Bilan Questionnaire

Le contenu

- 1 Avoir une présentation du projet
- 2 Avoir une vision globale sur les liens entre les différents projets
- 3 Centraliser les ressources mises à disposition (document, référentiel, support de formation, webinaire, ...)
- 4 Connaître la démarche pour se mettre en conformité
- 5 Connaître les financements alloués
- 6 Aider à prioriser les actions à mener
- 7 Donner de la visibilité sur les changements à venir
- 8 Savoir à qui m'adresser

Quelques compléments

Dans les thématiques, la doctrine doit-elle se limiter au numérique ou étendre à la gestion globale de l'information liée aux données de santé ? (papier, processus...) Sinon la question de l'éthique est une thématique importante

Des informations claires sur l'opposabilité de la doctrine des référentiels (notamment de sécurité et protection des données) opposables aux fournisseurs de services numériques

tous les éléments nécessaires au partage et l'échange de données de santé

Le comment mettre en place et utiliser les plate-formes, pas uniquement une description. De même pour les services socles, on sait que cela existe mais on ne sait pas comment les implémenter, les coûts que cela engendre et les changements pour les professionnels de santé.

Surtout la mécanique en tenant compte de l'horizon : temps entre les révisions de la doctrine (ne pas mettre l'accent sur des points qui ne seront probablement pas concrétisés dans le prochain cycle, même s'ils peuvent être évoqués comme "perspectives" / missions pour les tutelles auxquelles sont confiées les mises en oeuvre pratiques).

Donc : Une stratégie d'état plateforme visant à définir une doctrine opposable pour l'échange entre professionnels autour du patient. Cela à travers Mon Espace Santé (DMP et MSS), en particulier et le partage de la prescription (E-Préscription Unifiée). En s'appuyant sur des services d'identification partagée (INS, RPPS+, FINESS+). Et nécessitant la sécurité (PGSSI-S / HDS) et l'éthique (même si la formalisation pratique de ce sujet semble lointaine). Le reste en "perspective".

Savoir dans quel couloir les CPTS s'insèrent et que vont devenir les eParcours régionaux ?

Chapitre 1.B : le bouquet de services aux professionnels devient une urgence car c'est un préalable pour beaucoup d'acteur pour avancer sur l'intégration d'une offre industrielle (critères éthiques, techniques, ...)

Chapitre 1.C : HDH : pour qui ? Il manque peut-être également information sur modalités de contribution des acteurs à l'élaboration de certains aspects de la doctrine : ex éligibilité aux dispositifs de financement, ...

La doctrine du numérique en santé V2022 est en concertation jusqu'au 30 novembre.



Cette nouvelle version a fait l'objet d'un effort significatif dans la mise en forme des informations partagées.

Des Enjeux forts :

- ▶ Politique d'état-plateforme ;
- ▶ Les règles fondamentales : Sécurité, Interopérabilité et Éthique.

Vous y trouverez par chapitre :

- ▶ Les référentiels avec lesquels se mettre en conformité ;
- ▶ Les principaux impacts ;
- ▶ Les liens avec les autres outils et services socles ;
- ▶ Les feuilles de route ;
- ▶ Les outils pour vous aider dans la mise en œuvre.



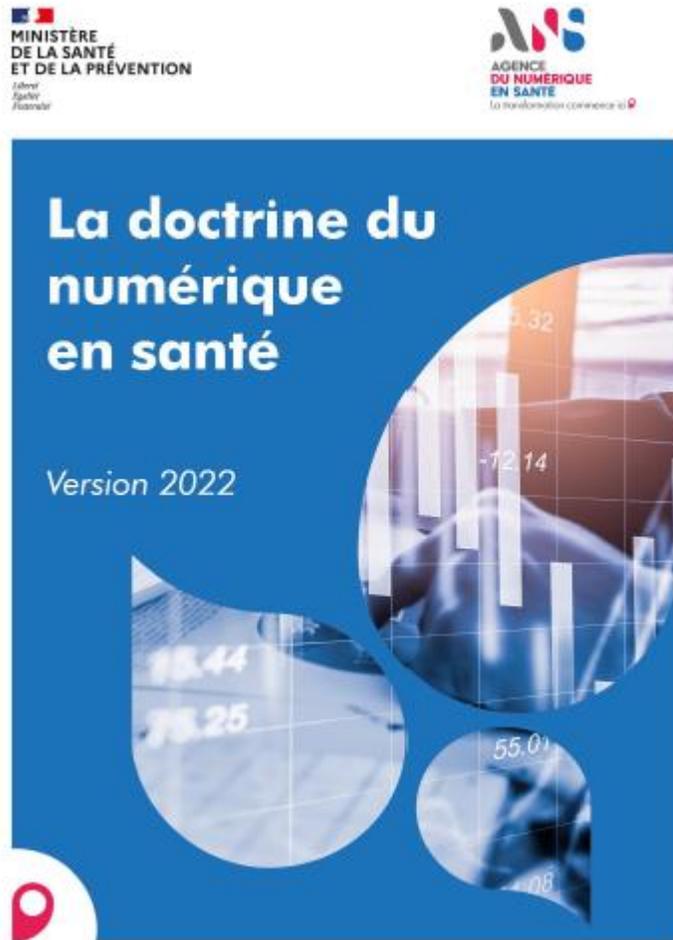
[Concertation](#)
[Doctrine V2022](#)

Sommaire

1. Chapitre 1 : Les plateformes de santé	4
1.1. Mon Espace Santé : aujourd'hui disponible pour tous les usagers	4
1.2. Le bouquet de services aux professionnels (BSP)	5
1.3. Le Health DataHub : un premier pas vers l'intelligence artificielle	9
2. Chapitre 2 : Les référentiels et les services socles	12
2.1. Les trois règles fondamentales pour notre service numérique de santé : la sécurité, l'interopérabilité et l'Éthique	12
2.1.1. La sécurité pour tous	12
2.1.2. L'interopérabilité de nos systèmes d'information	15
2.1.3. Le Cadre Éthique du Numérique en Santé (CENS) New	19
2.2. Les référentiels et les services sur lesquels se baser	20
2.2.1. Les référentiels d'identité	20
2.2.1.1. L'Identité Nationale de Santé (INS)	20
2.2.1.2. Le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)	25
2.2.1.3. Les modalités d'authentification électronique : la CPS, l'e-CPS et ProSanté Connect	31
2.2.1.4. La garantie d'identité électronique d'une structure	36
2.2.1.4.1. Le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS)	36
2.2.1.4.2. Les certificats	40
2.2.2. Les services socles	44
2.2.2.1. L'application carte vitale	44
2.2.2.2. L'ordonnance numérique : e-Prescription unifiée	47
2.2.2.3. La Messagerie Sécurisée de santé (MSSanté)	52
2.2.2.4. Le service d'accès aux soins (SAS) New	56
2.2.2.5. e-Parcours	60
2.2.2.6. Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)	65
2.2.2.7. ViaTrajectoire New	70

- Un sommaire réarticulé
- La mise en valeur des trois règles fondamentales
- De nouveaux chapitres
- Nombre de pages divisé par 2 !

Un travail de simplification et d'harmonisation entre les chapitres



Contenu d'une fiche pour la publication

Le projet en quelques mots

Avant propos

L'objectif

Ce que l'on retrouve dans le chapitre XX

Les corpus documentaires de références

Référentiels

Principaux textes juridiques

Autres documents pertinents

Les publics cibles

Quelques impacts

Pour les Usagers

Impacts pour les Professionnels

Impacts pour les Fournisseurs de service numérique

Trajectoire

Les outils pour vous aider

Un travail de simplification et d'harmonisation entre les chapitres



Une bonne compréhension de la Doctrine

La doctrine a été entièrement requestionnée pour être plus pragmatique, percutante et lisible. C'est pourquoi certains éléments ont été ajoutés, comme :

- L'avant-propos présentant le service sur un aspect plus opérationnel (en gras)
- Le programme de financement associé présenté grâce à son logo (placé au démarrage du chapitre) et dont le détail est présenté en annexe
- Le paragraphe intitulé « Les référentiels avec lesquels il est nécessaire de se mettre en conformité » qui précise les standards, les spécifications et autres documents pour se mettre en ordre de marche et/ou appliquer les prérequis techniques
- Le paragraphe « Les liens avec les autres outils et services socles » qui donne une nouvelle dimension à la doctrine en mettant en avant les liens entre les référentiels et les outils socles

Exemple chapitre : Le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)

1 *Le projet en quelques mots*

Avec le répertoire des professionnels intervenant en santé (RPPS), c'est simple : un seul identifiant est attribué à chaque professionnel intervenant en santé ! C'est crucial pour l'interopérabilité, cela donne accès à des données certifiées qui n'ont plus à être revérifiées localement par chaque acteur, et cela permet aux professionnels d'avoir des moyens sécurisés pour se connecter à leurs outils du quotidien.

Plus d'un million de professionnels y sont désormais enregistrés. Cela est en grande partie grâce à l'intégration au RPPS des infirmiers en octobre 2021, chantier complexe et attendu de très longue date. Ce mouvement va s'amplifier avec la prochaine « bascule » dans le RPPS des dernières professions qui sont enregistrées aujourd'hui par les ARS dans ADELI, et avec l'extension du RPPS aux autres professionnels utilisateurs de services numériques en santé qui pourront être enregistrés directement par leur établissement.

2

L'objectif

Le RPPS permet le partage d'informations de référence sur les professionnels de la santé, du médico-social et du social, au service de tous les acteurs du numérique en santé.

Le RPPS contribue à :

- Assurer l'authentification des professionnels avec une identité électronique utilisable pour se connecter à un nombre croissant de services au travers de Pro Santé Connect.
- Sécuriser l'échange de données de santé via [MSSanté](#).
- Urbaniser et rendre interopérables les services numériques en santé grâce à l'utilisation d'un unique répertoire d'identité des utilisateurs professionnels, chacun identifié par son numéro RPPS.
- Décrire l'offre de santé pour faciliter l'accès aux soins, notamment via l'alimentation du [ROR](#).

Ce que l'on retrouve dans le RPPS

Le RPPS permet à l'ensemble des acteurs de santé de vérifier les informations de référence sur les professionnels, certifiées par leur autorité d'enregistrement (identité du professionnel, profession, lieux d'exercice, etc.). Concrètement, pour les professions réglementées (médecin, pharmacien, infirmier, etc.), cela permet à tous les acteurs (patients, établissements, plateformes de prise de rendez-vous, etc.) de vérifier que les professionnels remplissent bien les conditions requises pour exercer.

3

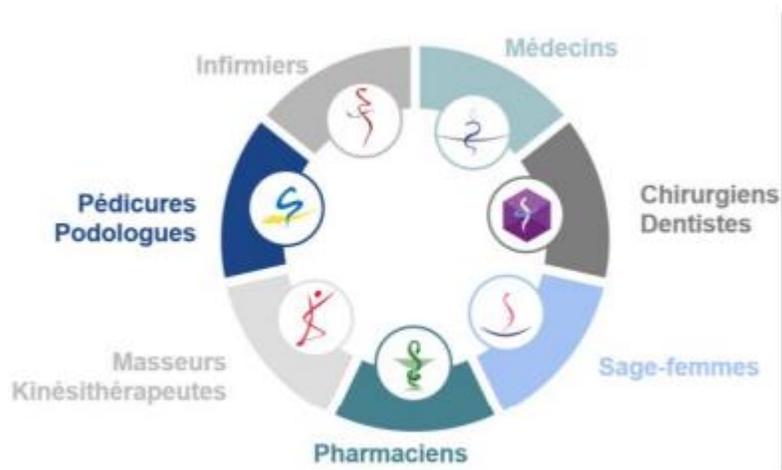


Figure 1 : Synthèse des populations enregistrées dans le RPPS

Les référentiels avec lesquels il est nécessaire de se mettre conformité

4

Référentiel d'identification électronique – PGSSI-S

- Ce [référentiel](#) définit des exigences sur les connexions à des services numériques traitant des données de santé, imposant notamment de se baser sur les informations issues du RPPS pour l'identification des utilisateurs professionnels.

Les publics cibles du RPPS

5

- Tout acteur ayant besoin d'identifier les professionnels intervenant dans les secteurs sanitaire, médico-social et social, qu'il s'agisse de membres de professions réglementées à obligation d'enregistrement ou d'autres professionnels bénéficiant de moyens d'identification électronique permettant d'accéder de manière sécurisée à des services numériques en santé.

● Doctrine du numérique en santé V2022

Quelques impacts

6

Pour les fournisseurs de services numériques

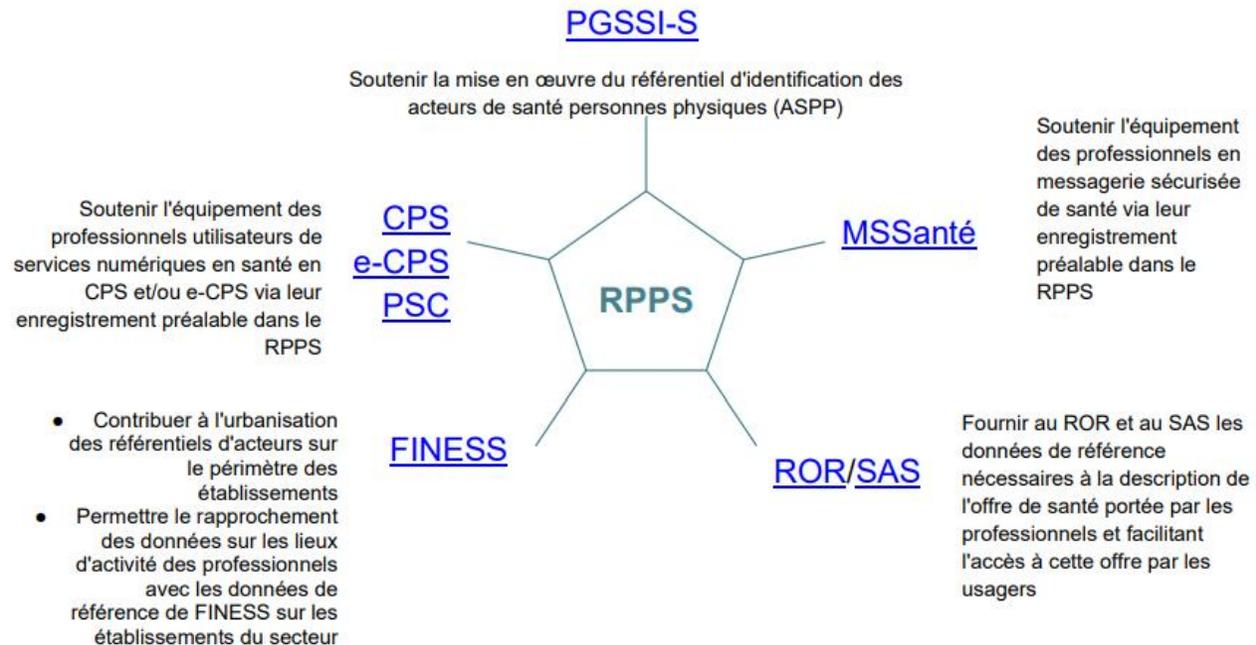
- Adopter le numéro RPPS comme identifiant national des professionnels (au fil de l'enregistrement de nouvelles populations dans le répertoire ; en particulier dans le cadre des « bascules » de professions d'ADELI vers le RPPS).
- Veiller à la bonne synchronisation des données du service avec celles du RPPS en se raccordant à ses services de publication via [l'Annuaire Santé](#).

Pour les usagers

Pour les professions pour lesquelles l'enregistrement est obligatoire pour exercer (médecin, pharmacien, etc. liste complète disponible sur le site de l'ANS), ne pas hésiter à vérifier l'inscription d'un professionnel en consultant le [site Annuaire Santé](#).

Les liens avec les autres outils et services socles

7



Les feuilles de route

8

Trajectoire à 1 an

Type	Jalons	Ambition	Livrable
Nouveaux services de publication Annuaire Santé	Janvier 2023 : publication des données du RPPS en libre accès via une nouvelle API FHIR	Moderniser les services de publication Annuaire Santé en favorisant l'interopérabilité	API FHIR utilisable pour consulter les données du RPPS en libre accès
Extension du RPPS à de nouveaux acteurs	Janvier 2023 : service d'enregistrement RPPS+ pleinement opérationnel	Offrir à tous les acteurs éligibles la possibilité d'être enregistré dans le RPPS pour bénéficier de la e-CPS pour se connecter de façon simple et sécurisée à des services numériques en santé	Service RPPS+ pleinement opérationnel : portail d'enregistrement, accompagnement, support, etc.
Bascule des dernières professions ADELI vers le RPPS	Mars 2023 : lot 1/3 du projet visant à basculer d'ADELI vers le RPPS l'enregistrement des professionnels relevant des ARS	Réussir une première bascule avec 2 professions pilotes : près de 45 000 assistants de service social et 20 000 assistants dentaires	2 nouvelles professions dans le RPPS / 65 000 professionnels concernés
Bascule des dernières professions ADELI vers le RPPS	Septembre 2023 : lot 2/3 du projet visant à basculer d'ADELI vers le RPPS l'enregistrement des professionnels relevant des ARS	Étendre le RPPS à 7 nouvelles professions représentant 150 000 professionnels	7 nouvelles professions dans le RPPS / 150 000 professionnels concernés
Bascule des dernières professions ADELI vers le RPPS	Décembre 2023 : lot 3/3 du projet visant à basculer d'ADELI vers le RPPS l'enregistrement des professionnels relevant des ARS	Arrêter définitivement ADELI au profit du RPPS comme unique référentiel des professionnels de santé en basculant 11 nouvelles professions représentant 170 000 professionnels	11 nouvelles professions dans le RPPS / 170 000 professionnels concernés

● Doctrine du numérique en santé V2022

Trajectoire à 3 ans

Type	Jalons	Ambition
Nouveaux services de publication Annuaire Santé	2024 : publication de l'ensemble des données du RPPS via une API FHIR	Moderniser les services de publication Annuaire Santé en favorisant l'interopérabilité
Enregistrement RPPS simplifié et fiabilisé	2024 : enregistrement dans le RPPS simplifié et fiabilisé par l'interconnexion avec des sources de données externes	Simplifier l'enregistrement dans le RPPS et fiabiliser ses données en s'appuyant de manière fluide (API) sur des sources de données externes (SI des autorités d'enregistrement, FINESS, RNIPP, Déclaration Sociale Nominative, diplôme.gouv.fr, etc.)
Niveau de garantie équivalent substantiel pour l'identité électronique des professionnels	2025 : positionnement du RPPS compatible eIDAS substantiel ou équivalent	Faire évoluer le RPPS (processus d'enregistrement, etc.) de manière à soutenir l'ambition d'un niveau de garantie eIDAS substantiel ou équivalent pour l'identité électronique des professionnels

9

Les outils pour vous aider

Pour une présentation plus détaillée du RPPS : rendez-vous sur le site de [l'ANS](#) et sur [GNIUS](#).

Pour plus de détails sur la bascule des professionnels ADELI devant intégrer le RPPS : rendez-vous sur le [site de l'ANS](#).

Pour avoir accès [au tableau](#) sur les populations de professionnels devant intégrer le RPPS.

Pour plus d'information sur l'Annuaire Santé : rendez-vous sur le site de [l'ANS](#).

2. Focus sur quelques sujets

Le Cadre Éthique du Numérique en Santé (CENS)

1. Chapitre 2 : Les référentiels et les services socles

1.1. Les trois règles fondamentales pour notre service numérique de santé : la sécurité, l'interopérabilité et l'Éthique

1.1.1. Le Cadre Éthique du Numérique en Santé (CENS)

Le projet en quelques mots

L'exigence éthique fait partie de la doctrine du numérique en santé au même titre que la sécurité et l'interopérabilité. Trois ans après la création de la Cellule Ethique du Numérique en Santé, les travaux menés au sein de groupes de travail multidisciplinaires et multidisciplinaires ont permis la construction d'un Cadre de l'Éthique du Numérique en Santé (CENS). Le CENS a l'ambition de doter la France d'un cadre réglementaire permettant d'incarner les valeurs d'un numérique en santé humaniste, citoyen, inclusif, et écoresponsable.

Le Cadre Éthique du Numérique en Santé (CENS)

Le Cadre Éthique du Numérique en Santé fixe les règles d'un numérique en santé respectueux des quatre piliers fondamentaux du serment d'Hippocrate :

- La bienfaisance : les procédures de soins sont fournies dans l'objectif de faire du bien au patient concerné ;
- La non-malfaisance : les procédures de soins ne doivent pas nuire au patient concerné.
- L'autonomie : les patients et les professionnels de santé doivent conserver leur autonomie de pensée, d'intention et d'action lorsqu'ils prennent des décisions ;
- La justice ou encore l'équité : les charges et les avantages des procédures de soins, en particulier les traitements, doivent être répartis équitablement pour être justes avec tous les acteurs concernés ;

Le Cadre Éthique du Numérique en Santé (CENS)

Il a pour objectifs :

- D'aider les porteurs de projet dans la définition des niveaux de maturité éthique attendus
- De permettre aux industriels de préciser les niveaux de maturité éthique de leurs offres
- De soutenir les établissements de santé, les établissements et services du social et du médico-social dans le choix et l'application de leur politique en matière d'éthique et de développement durable

Le CENS rassemble :

- Des critères et des référentiels ayant vocation à être opposables fixant les exigences relatives aux différents aspects de l'éthique des systèmes d'information en santé, ainsi que les éléments de preuve associés
- Des recommandations et guides de bonnes pratiques en matière d'éthique ainsi que des supports organisationnels.

Le CENS est régulièrement mis à jour pour s'adapter :

- Aux évolutions industrielles et technologiques
- Aux usages
- Aux évolutions réglementaires

Le projet en quelques mots

Face à l'engorgement des services d'urgence, le **Service d'Accès aux Soins (SAS)** est un dispositif composé de plusieurs services, accessibles par tous et disponibles 24h/24 et 7j/7 pour toutes les demandes de soins urgents ou non programmés. Ainsi, lorsqu'un patient appelle et qu'il n'y a pas d'urgence vitale, un régulateur SAS prend en charge son appel et peut le rediriger vers la médecine de ville en prenant rendez-vous pour le patient.

Le service d'accès aux soins (SAS)

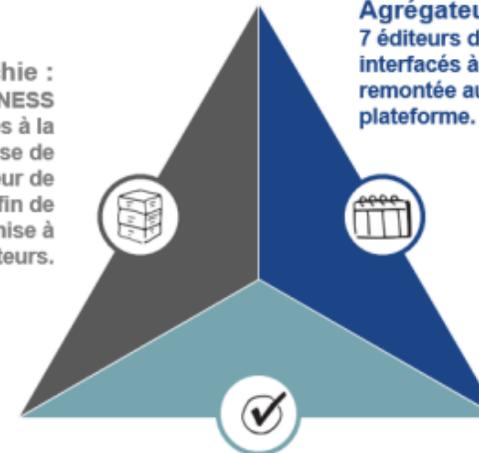
Ce que l'on retrouve dans la plateforme numérique nationale du SAS

La plateforme numérique du SAS est composée de plusieurs blocs

La base de données Sante.fr enrichie :
Adossée aux référentiels nationaux (RPPS, FINESS et ROR) et enrichie des données clés utiles à la régulation des urgences non vitales, la base de données de Santé.fr alimente le moteur de recherche de la plateforme numérique SAS afin de garantir l'exhaustivité de l'offre de soin mise à disposition des régulateurs.

Agrégateur de créneaux de disponibilités :
7 éditeurs de logiciels de prise de rendez-vous pilotes sont interfacés à la plateforme numérique SAS, permettant la remontée automatique des créneaux de disponibilités dans la plateforme.

La généralisation à l'ensemble des éditeurs est lancée depuis mi-avril 2022. Des travaux sont également en cours afin de mettre en place une interface et agréger les créneaux de disponibilités des structures (type SOS médecins, CPTS, MSP, CDS)



Fluidification de la prise de rendez-vous :
Au-delà de la visibilité sur les créneaux disponibles, des travaux sont engagés pour offrir la possibilité d'une prise de rendez-vous par le régulateur pour le patient, en s'appuyant sur les solutions de prise de rendez-vous en ligne des professionnels, lorsqu'ils en disposent.

Le service d'accès aux soins (SAS)

L'objectif

Prévu par le [Pacte de refondation des urgences](#) et repris dans le cadre du Ségur, le SAS est un dispositif qui s'organise autour du patient ou de l'aidant, et qui assure une réponse à des besoins de soins urgents ou non programmés, mais non vitaux. Ce service se compose :

- D'une plateforme téléphonique de régulation gérée localement par des régulateurs, accessible 24h/24 et 7J/7 au grand public.
- D'une plateforme numérique nationale, destinée exclusivement aux professionnels de santé participants au SAS, agrégeant les disponibilités issues des agendas numériques des praticiens du territoire et permettant aux régulateurs de prendre rendez-vous sur les créneaux indiqués pour le compte d'un appelant.

L'objectif du SAS est d'assurer la prise en charge du patient par une orientation adaptée et coordonnée entre la ville et l'hôpital.

Le SAS s'inscrit dans un contexte de crise des urgences, déjà présente lors du lancement des travaux sur le SAS en 2019 et qui n'a cessé de s'accroître.

Le service d'accès aux soins (SAS)

Les référentiels avec lesquels il est nécessaire de se mettre en conformité

Les référentiels des Professionnels de santé et les référentiels de structures

- Gérer (dans la solution éditeur) et transmettre les ID PS (RPPS) et structures (FINESS, SIRET/SIREN, RPPS rang) dans les échanges avec la PFT SAS.

ProSanté Connect

- [Implémenter la connexion](#) par ProSanté Connect

CI-SIS

- Respecter les [spécifications](#) d'interfaces avec la PTF SAS – cas d'usage agrégation des créneaux de disponibilités (les spécifications s'appuient sur [le volet gestion d'agenda partagé du CI-SIS](#) notamment)

Service d'accès aux soins (SAS) : une réponse médicale élargie pour les besoins de soins urgents de la population



Le service d'accès aux soins (SAS)

Les publics cibles pour le SAS

À l'usage de la plateforme numérique nationale

- Les régulateurs de la filière généraliste des SAMU pour orienter les patients en urgence non vitale vers de l'ambulatoire : OSNP (opérateur de soins non programmés), ARM (assistant de régulation médicale), Médecin régulateur généraliste...
- Les professionnels de santé libéraux pour mettre en visibilité les créneaux et accueillir les patients redirigés via le SAS.

A la technique de la plateforme numérique nationale

- Les éditeurs de solutions d'agenda/prise de rendez-vous en ligne pour déployer une interface avec la plateforme numérique du SAS permettant aux professionnels de santé de partager leurs créneaux de disponibilités. D'autres interfaces permettent aux régulateurs de finaliser la prise de rendez-vous pour le compte du patient directement dans la solution logicielle éditeur.
- Les éditeurs de Logiciels de Régulation Médicale (LRM) pour mettre en œuvre une interface avec la plateforme numérique du SAS pour fluidifier la recherche d'offre de soins dans la plateforme en limitant la ressaisie des données.
- Les éditeurs de solution d'agenda/prise de rendez-vous gérant les créneaux de disponibilités des structures (SOS Médecins et CPTS) afin d'agréger ces disponibilités et de permettre la prise de rendez-vous pour le compte du patient

Le service d'accès aux soins (SAS)

Pour les fournisseurs de services numériques

Les éditeurs de solution d'agenda/prise de rendez-vous doivent remplir les conditions suivantes pour pouvoir s'interfacer avec la plateforme numérique du SAS :

1. Être fournisseur de solution logicielle, proposant une interface Web et comprenant un module d'agenda avec prise de rendez-vous, à destination des professionnels de santé exerçant dans un contexte de médecine de ville, en exercice coordonné ou non (médecin libéral généraliste ou spécialiste au sens des articles L4111 à L4163-10 du code de la santé publique) participant au SAS à titre individuel, via une CPTS ou via une MSP)
2. Utiliser les annuaires et référentiels nationaux et plus particulièrement les identifiants nationaux des PS (RPPS/ADELI) et les identifiants nationaux des structures
3. Respecter le CI-SIS (Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé) et plus particulièrement le volet « Gestion d'agendas partagés ».

Dans le cadre de l'interfaçage entre les Logiciels de Régulation Médicale, des travaux sont en cours pour permettre l'authentification unique entre le LRM / portail de gestion de crise SI-SAMU et la plateforme numérique du SAS.

La connexion sur la plateforme numérique du SAS s'appuie sur la solution ProSanté Connect.

Pour les usagers

Dans un premier temps, les utilisateurs de la plateforme numérique du SAS devront être équipés de cartes CPx et de lecteurs de cartes pour pouvoir utiliser l'application. Par la suite, il est envisagé de mettre à disposition la e-CPS pour faciliter le déploiement ainsi que l'utilisation de la plateforme SAS. Des actions de communication sont en cours pour informer les utilisateurs de cette trajectoire et s'assurer qu'ils en soient bien équipés.

En ce qui concerne les utilisateurs qui ne sont pas inscrits au RPPS, une étude est en cours sur la possibilité de les inscrire au RPPS+ afin qu'ils disposent de cartes CPX ou e-CPS.

Le service d'accès aux soins (SAS)

Les outils pour vous aider

Pour une présentation plus détaillée du SAS : rendez-vous sur le site de [l'ANS](#) et du [ministère](#).

Pour toute question en tant qu'éditeurs, vous pouvez contacter : sas-contact-editeur@esante.gouv.fr

Pour toute question pour les métiers, vous pouvez contacter : dgos-sas@sante.gouv.fr

Le lien vers la [FAQ](#)

Pour plus de précisions sur les différents référentiels précédemment cités:

- Respect des [Référentiels](#) PS ([RPPS](#)) et structures ([FINESS](#))
- [Pro Santé Connect](#)
- [CI-SIS agenda partagé](#)
- Le validateur [FHIR](#)

Via Trajectoire

2.2.2.7. ViaTrajectoire

Le service en quelques mots



ViaTrajectoire est un service national d'orientation des personnes dans les champs sanitaire et médico-social.

L'objectif

L'objectif de ViaTrajectoire est de faciliter et fluidifier l'orientation des personnes au fil de leur parcours de prise en charge dans les champs sanitaire et médico-social, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. ViaTrajectoire permet d'orienter les patients/usagers vers les établissements et services possédant les compétences humaines ou techniques requises.

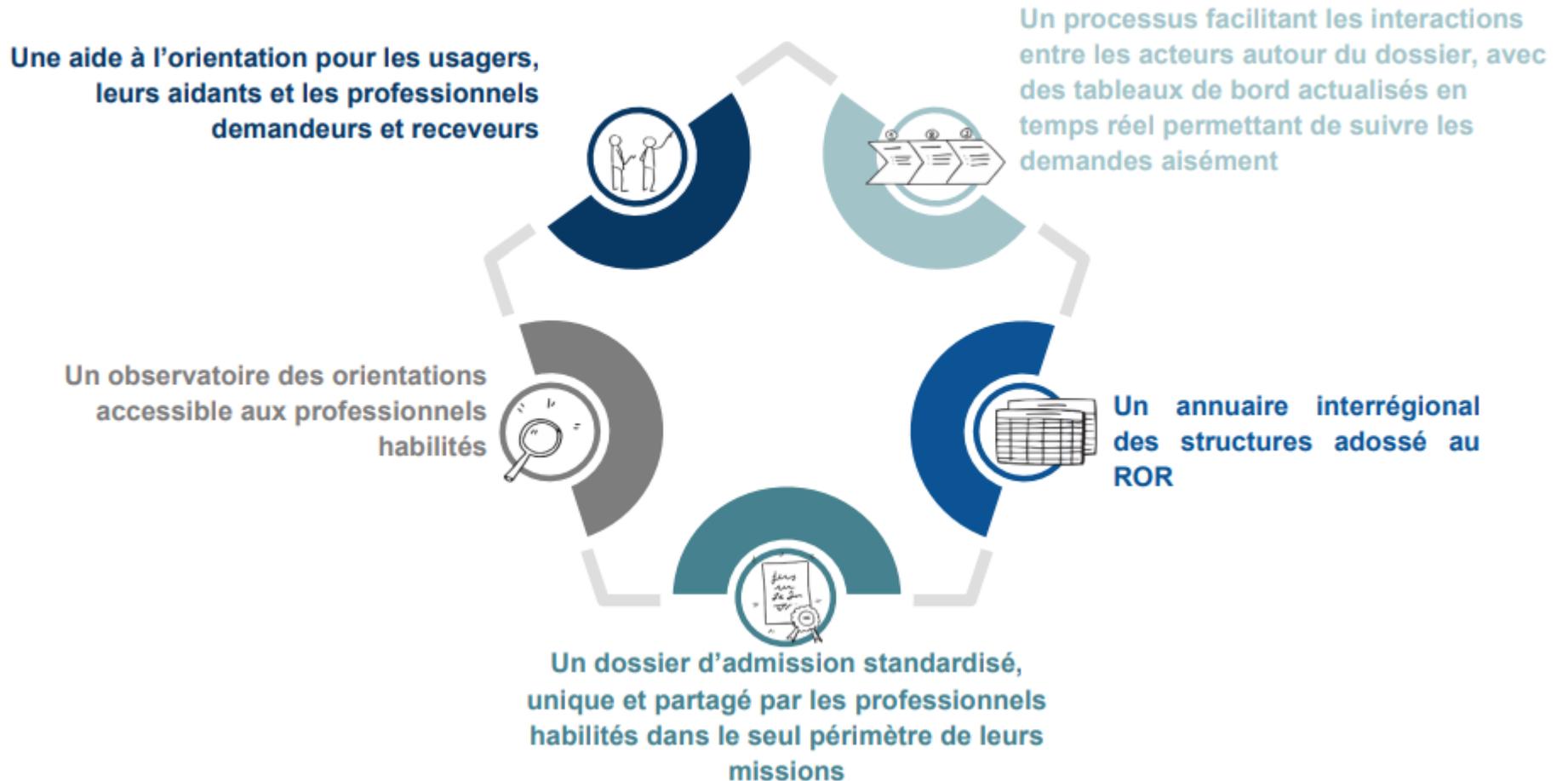
ViaTrajectoire est composé de 4 modules d'orientation :

- L'orientation sanitaire (MCO vers SSR, HAD, retour à domicile via le dispositif PRADO)
- L'orientation des personnes âgées
- L'orientation des personnes en situation de handicap
- L'orientation vers les plateformes de prise en charge des troubles du neurodéveloppement (PCO TND).

Via Trajectoire

Ce que l'on retrouve dans ViaTrajectoire

Les modules ViaTrajectoire proposent un socle commun de 5 grandes fonctionnalités :



Via Trajectoire

Les référentiels avec lesquels il est nécessaire de se mettre en conformité

Les référentiels des Professionnels de santé et les référentiels de structures

- Gérer (dans la solution éditeur) et transmettre les ID PS ([RPPS](#)) et structures ([FINESS](#), SIRET/SIREN, RPPS rang)

ProSanté Connect

- [Implémenter la connexion](#) par ProSanté Connect

CI-SIS couche service

- Respecter les spécifications fonctionnelles et techniques du volet « SI Suivi des orientations », conformément aux orientations normatives du [CI SIS](#)
- Pour la réception du dossier d'orientation dans un SI e-parcours (à ce stade pour les PCO TND), respecter les orientations du CI SIS concernant [l'échange des documents de santé](#)

Les publics cibles de ViaTrajectoire

- Les professionnels des champs sanitaire et médico-social, en ville ou en établissements
- Les éditeurs de logiciels (DPI, DUI, LGC) de ces différents domaines
- Les usagers dans le champ médico-social.

Via Trajectoire

Quelques impacts

Pour les fournisseurs de services numériques

ViaTrajectoire propose des interfaces avec les logiciels :

Hospitaliers : pour faciliter l'initialisation d'une demande d'orientation en limitant les informations à ressaisir du dossier patient informatisé (DPI) de l'établissement vers ViaTrajectoire (appel contextuel)

EHPAD : pour permettre aux EHPAD/Résidence autonomie de gérer au sein de leur Système d'Information (SI) les demandes d'admission issues de ViaTrajectoire (via une API exposée par ViaTrajectoire).

MDPH : conformément aux orientations normatives du CI-SIS, pour permettre la transmission automatisée des décisions CDAPH selon un flux normé, ainsi que la remontée des entrées/sorties des ESMS vers le SI MDPH (via une API exposée par ViaTrajectoire)

E-parcours pour les PCO-TND : pour permettre l'envoi via un flux de messagerie sécurisée de santé des éléments du dossier vers l'outil métier de la PCO, outil e-parcours régional notamment (via un flux de [Messagerie Sécurisée de Santé](#)).

Pour les secteurs/couloirs du Ségur

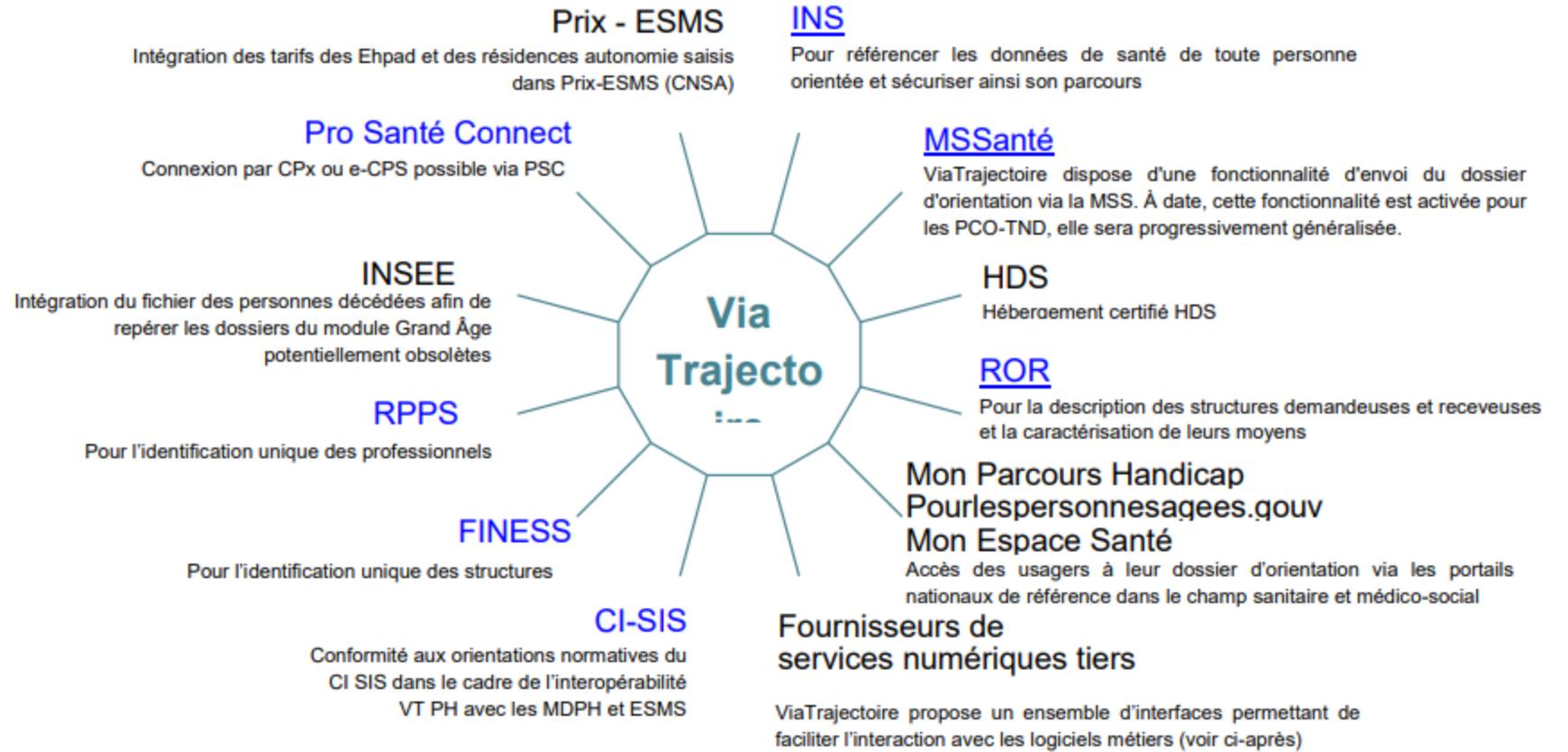
L'interopérabilité avec ViaTrajectoire fait partie des attendus du SEGUR numérique dans le cadre du couloir médico-social MS1 – PH pour le DUI des ESMS, prévu en vague 2.

Pour les usagers

ViaTrajectoire va proposer, selon des modalités en cours de définition, des accès permettant aux usagers de suivre leurs orientations ; ces accès seront notamment possibles via les portails patients/usagers de référence : Mon Parcours Handicap, personnes.agees.gouv, Mon Espace Santé.

Via Trajectoire

Les liens avec les autres outils et services socles



Les feuilles de route

Trajectoire à 1 an

- D'ici fin 2022 :
 - Évolution de la gouvernance de ViaTrajectoire pour mettre en place un fonctionnement cohérent avec son positionnement national. La gouvernance mise en œuvre associera étroitement les acteurs stratégiques du niveau national et les acteurs régionaux.
- Version de janvier 2023 :
 - D'ici début 2023, ViaTrajectoire proposera aux usagers une fonctionnalité de remplissage du dossier unique d'admission dans les établissements du champ du Handicap. L'objectif est de faciliter les démarches des usagers en leur permettant de remplir un seul dossier d'admission pour toutes leurs demandes d'orientation, et de ne pas saisir des informations précédemment fournies au moment de la demande initiale formulée auprès de la MDPH.
 - Finalisation de la refonte de l'espace Médecin Libéral :
 - Ajout d'une fonction permettant au médecin de déclarer son personnel de cabinet pour autoriser l'accès à ses dossiers ViaTrajectoire,
 - Ajout d'une fonction permettant au médecin de récupérer un dossier Grand Âge à la demande d'un patient ne l'ayant pas encore désigné comme médecin traitant.
 - Gestion de certaines orientations scolaires : il s'agit d'intégrer dans ViaTrajectoire les orientations vers les Unités d'Enseignement (UE) et les parcours partagés (dont les dispositifs d'autorégulation).
 - L'interface cible, au format FHIR, entre les Systèmes d'Information des MDPH et ViaTrajectoire sera mise en production.

Via Trajectoire

- Doctrine du numérique en santé V2022

Via Trajectoire

- **Version de juin 2023 :**
 - Dans le cadre du SEGUR numérique, ViaTrajectoire met en place une interface avec les logiciels des ESMS dans le champ du Handicap, qui sera mise à disposition en milieu d'année 2023. Cette interface permettra aux professionnels des établissements d'être notifiés des demandes d'admission directement dans leur logiciel métier, et de gérer également la demande d'admission dans leur logiciel métier, tout en maintenant à jour automatiquement le statut de l'orientation dans ViaTrajectoire.
 - Une refonte de l'espace usagers de ViaTrajectoire va être réalisée dans le champ des orientations pour les Personnes Âgées. Les objectifs sont de proposer une interface plus ergonomique, fonctionnelle en mobilité, et cohérente avec les écrans du site national Personnes.agees.gouv.fr
 - L'orientation sanitaire va évoluer pour intégrer les impacts de la réforme « SMR ». Le passage des SSR en établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation va avoir d'une part des impacts sur la description des structures et des unités, et d'autre part sur le moteur d'orientation de ViaTrajectoire.
 - L'orientation vers les PCO (dépistage précoce des Troubles du Neurodéveloppement) sera étendue aux 7-12 ans.
- **Version de décembre 2023 :**
 - Une évolution sera portée dans ViaTrajectoire pour donner une place plus conséquente et lisible vers les orientations du domicile.
 - ViaTrajectoire sera raccordé au ROR national.
 - Une interface avec le SI PRADO de l'Assurance Maladie (PRADO CONNECT) sera mise en production.
 - ViaTrajectoire sera homologué en tant que SI national.

3. Pour aller plus loin



Pour aller plus loin

L'outil Convergence :

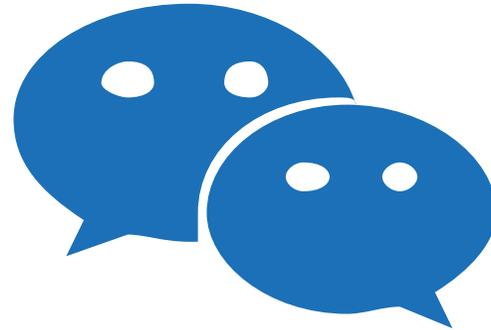
[Convergence : information et création de votre compte](#)

GNIUS :

[La boussole de la doctrine technique](#)

Espace de documentation :

[Retrouvez l'ensemble de la doctrine technique](#)



**Temps d'échange
Avez-vous des questions ?**

Merci de votre attention.

Vous retrouverez le replay de ce webinaire
sur le portail des industriels de l'ANS

<https://industriels.esante.gouv.fr/journees-nationales-des-industriels>

Vous pouvez donner votre avis sur les #JNI2022

[Lien url](#)



 **JNi** 15 ET 16 NOVEMBRE 2022
**Journées
Nationales
des Industriels**

Organisées par l'Agence du Numérique en Santé et le GIE SESAM-Vitale

**Merci de votre écoute
et participation**





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

tech.esante.gouv.fr

Le portail dédié aux Industriels.

 [@esante_gouv_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)

 [linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)